



# AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN IMMEUBLE BATI OU NON BATI DEPENDANT DU DOMAINE PUBLIC SUR LA COMMUNE VILLEMOMBLE 93250 POUR UNE ACTIVITE SANS RECEPTION DE PUBLIC

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière**, dont les bureaux sont sis Campus RIMBAUD - 10 rue Camille Moke - CS 20012 à SAINT-DENIS Cedex (93212), représentée par la Directrice du Département Optimisation et Programmation, Madame Pascale BRENIER MARIE, dûment habilitée. Domiciliée SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.),
- 2. Correspondant :**  
Renseignements techniques et administratifs : M. Maxime AZIZ  
Courriel : maxime.aziz@eset-pm.com Adresse : ESSET PM Liberty Tower – 17 place des Reflets, 92097 Paris La Défense Cedex
- 3. Objet de la procédure :**  
La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un bien immobilier d'une superficie d'environ 150m<sup>2</sup> d'immeuble Bâti et 571m<sup>2</sup> pour terrain non Bâti dans le cadre d'une activité économique (artisanale, commerciale ou stockage) situé 24 Bis Rue d'Avron, Villemomble 93250.
- 4. Procédure :**  
La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**  
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société **ONEFORCE**, dont le siège est sis : Rue Georges Pitard, 95190 GOUSSAINVILLE.
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation**  
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées postales reprises au point 2.
- 7. Information sur les recours**  
Recours en contestation de la validité de la convention dans un délai de 2 mois devant :

**Tribunal administratif de Montreuil**

7, rue Catherine Puig  
93558 Montreuil Cedex  
tél. : 01 49 20 20 00  
Mail : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)